



**Procès-verbal**  
**Conseil municipal**  
**2 février 2022**  
**à 20 H 00**

*rectifié à la demande d'élus*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 26

Date de convocation : 28/01/2022

Lieu de séance : Salle des Fêtes de Saint-Laurent de Belzagot

Président de séance : M. BOLVIN Jean-Michel, Maire

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme HUGUET Myriam  
 Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane  
 Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle  
 Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
 Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme  
 M. CARTER Maximilian a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel  
 Mme BLANDINEAU Annette

Secrétaire de séance : Mme HUGUET Myriam



## **Ordre du jour**

### **Finances**

1. Autorisations Budgétaires Spéciales

### **Administration Générale**

2. Mise en vente d'un véhicule de la commune

### **Bâtiments communaux**

3. Choix des travaux à réaliser pour les vestiaires des ateliers
4. Lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restructuration de la mairie
5. Lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restructuration du local Place de l'église à Saint-Eutrope

### **Voirie**

6. Demande d'implantation d'une rampe PMR sur le domaine public

## Développement Durable

7. Labélisation Apicité
8. Prévention de lutte contre les frelons asiatiques
9. Prévention contre les déchets : tags sur les bouches d'égout

## Questions diverses

*Début de la séance à 20 h 00*

- ❖ M. le maire énonce les pouvoirs.
- ❖ Myriam HUGUET est désignée secrétaire de séance.
- ❖ M. le maire demande l'approbation du procès-verbal du 12/01/2022. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé.
- ❖

M le Maire fait remarquer la densité du procès-verbal qui a été dactylographié in extenso à la suite des déclarations de tous.

Mme Myriam HUGUET remercie les rédacteurs et rédactrices du procès-verbal en précisant que n'ayant pu assister à la séance du 12 janvier 2022, elle a pu en connaître le détail, mais que c'est tout de même un peu long.

Elle remercie également Mme Cathy SEGUIN de l'envoi des documents en pdf, parce que celles et ceux qui n'ont pas les logiciels adaptés peuvent les lire.

Elle conclut en donnant des informations sur la fibre : La Mairie va être raccordée et en ce qui concerne la fibre du côté de chez M. Michel PAUL-HAZARD, elle précise qu'elle a été installée il y a une dizaine d'années mais qu'elle ne permettait pas de raccorder les particuliers.

M. le Maire en profite pour annoncer que Charente Numérique vient à la CDC la semaine prochaine et que des questions à ce sujet pourront être posées à son directeur.

Il informe enfin les membres du conseil que les boîtes aux lettres de St Cybard et d'Aignes ont été supprimées par les services de La Poste, en raison de leur très faible utilisation, sans que la mairie ne soit prévenue.

M. Jérôme DESBROSSE demande à ce que la commune publie non seulement son mécontentement mais également son opposition à ce genre de genre de pratique, qu'il qualifie de scandaleuse, ce que compte faire M. le Maire à réception de la lettre de la Poste.

Mme Corinne CHARRANNAT précise que les administrés peuvent signifier aux facteurs (trices) qu'ils ont un courrier ou un colis à récupérer et que ce dépôt se fait pendant la tournée, tel que cela est valorisé sur le site Internet de La Poste.

## Finances - Ressources Humaines

### 1. Autorisations Budgétaires Spéciales

Mme Christine VALEAU-LABOUSSE rappelle au conseil municipal que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité, avant le vote du budget de l'exercice en cours, qui aura lieu fin mars début avril, de mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Sur décision de l'organe délibérant, il peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette, crédits inscrits en dépenses imprévues, crédits inscrits dans le cadre d'opérations d'ordre et hors restes à réaliser.

En ce qui concerne le budget de la commune, cela représente donc :

| Chapitre                | BP2021                | 25% (montant autorisé avant le vote du BP 2022) |
|-------------------------|-----------------------|---|
| 165 : Dépôts et caution | 3 800,00 €            | 950,00 €  |
| 20 : immo incorporelles | 148 800,00 €          | 37 200,00 €                                     |
| 21 : immo corporelles   | 300 063,00 €          | 75 015,75 €                                     |
| 23 : immo en cours      | 824 000,00 €          | 206 000,00 €                                    |
| <b>Total</b>            | <b>1 276 663,00 €</b> | <b>319 165,75 €</b>                             |

Ce qui permettrait d'ouvrir, d'ores et déjà, des crédits qui seraient repris dans le Budget Principal 2022. Il est proposé l'ouverture de crédits suivants :

| Chapitre          | Opération                             | Article | Investissements votés |
|-------------------|---------------------------------------|---------|-----------------------|
| 21                | OPNI                                  |         |                       |
|                   | Op 371 – Matériel Informatique        | 2183    | 11 000,00 €           |
|                   | Op 406 – Aménagement Mairie           | 2184    | 420,00 €              |
| Total chapitre 21 |                                       |         | 11 420,00 €           |
| 20                | Op 103 – Place de St Amant            | 2033    | 500,00 €              |
| Total chapitre 20 |                                       |         | 500,00 €              |
| 23                | Op 393 - Aménagement bourg St-Eutrope | 2315    | 12 000,00 €           |
| Total chapitre 23 |                                       |         | 12 000,00 €           |
| <b>TOTAL</b>      |                                       |         | <b>23 920,00 €</b>    |

M. Jérôme DESBROSSE souhaite des précisions sur les 11 000 € ouverts pour l'opération matériel informatique.

Il lui est indiqué que c'est une prévision pour l'éventuelle acquisition d'un photocopieur, d'une Web Cam et d'un haut-parleur dans le cadre de la mise en œuvre de visioconférences.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE précise que lors de la commission Finances-RH, prévue lundi prochain, il sera étudié l'orientation à prendre pour ce copieur (acquisition ou location).

Le Budget 2022 sera voté début avril ce qui permettra d'inscrire le montant exact des dotations.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE en profite pour demander aux adjoints et aux présidents de commissions de fournir l'estimation de leurs besoins.

**Le conseil est invité à se prononcer sur ces Autorisations Budgétaires Spéciales**

| Décision du conseil municipal |            |                |
|-------------------------------|------------|----------------|
| Pour : 26                     | Contre : 0 | Abstention : 0 |

## Administration Générale

### 2. Vente d'un véhicule de la commune à un particulier

*Point ne nécessitant pas de délibération*

M. Bernard HERBRETEAU expose au conseil municipal que le camion (Master) de la commune historique de St Amant ne peut plus passer au contrôle technique (embrayage, freins, boîte de vitesse, roulements, fuites diverses) et que, de ce fait, il est inutilisable par les agents.

Il est proposé de le vendre pour pièces entre 300 et 400 €.

Monsieur le Maire, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal, est autorisé à procéder à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

La décision de cession ne fera donc pas l'objet d'une délibération transmissible au contrôle de légalité et permettra ainsi une négociation entre les parties.

Le procès-verbal de la réunion servira de publicité quant à cette cession.

**Le conseil est invité à se prononcer sur cette cession.**

| Décision du conseil municipal |            |                |
|-------------------------------|------------|----------------|
| Pour : 26                     | Contre : 0 | Abstention : 0 |

## Urbanisme - Bâtiments communaux

### 3. Choix des travaux à réaliser pour les vestiaires des ateliers

*Point ne nécessitant pas de délibération*

M. Bernard HERBRETEAU rappelle au conseil municipal que les ateliers communaux sont démunis de vestiaires. La commission Urbanisme – Bâtiments communaux a réfléchi sur les travaux à réaliser et est allée voir sur place comment ces travaux pourraient être envisagés.

Deux idées sont avancées :

- Construction de vestiaires à l'extérieur du bâtiment dans le cadre d'un agrandissement (ce qui nécessite un Permis de Construire, donc un architecte => la consultation a été réalisée et une seule offre est parvenue à la mairie avec un montant que les membres ont estimé onéreux)
- Aménagement de vestiaires à l'intérieur du bâtiment (mais il faut tenir compte que le bâtiment a été construit sur des remblais avec des piles et des longrines, et que pour l'assainissement, il faudrait passer par-dessous, ce qui impliquerait qu'on se retrouve en dessous de la sortie de l'assainissement, technique déconseillée par une entreprise qui a été interrogée à ce sujet et qui avance que cela présente un risque de destruction de la structure du bâtiment si la chape est découpée). De plus la réduction de la surface actuelle pourrait nuire à l'espace nécessaire pour la réparation du matériel.

M. Bernard HERBRETEAU propose de s'orienter vers une extension du bâtiment et réajuste les chiffres qui avaient été annoncés, à savoir 53 000 € HT de travaux au lieu de 80 000 € HT. Il précise que les honoraires du seul architecte, sur 4 consultés, ayant déposé une offre sont de 10 800 € HT. Le pourcentage des honoraires de l'architecte sont justifiés par le faible montant des travaux, les missions de base ne pouvant être réduites.

L'avis de la commission était initialement de réaliser les vestiaires à l'intérieur de l'existant mais ce n'est, techniquement, pas trop faisable et il serait dommageable de diminuer l'espace de travail existant.

Il est précisé que lors de la réunion de la commission, les membres n'étaient pas informés de la problématique des longrines et que du coup, cela change la donne.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle qu'il est indispensable que ces vestiaires soient réalisés afin d'offrir des conditions de travail satisfaisantes aux agents. Il précise que l'équipe technique est solide, que la commune a de plus en plus de matériel, qu'il y aura de plus en plus besoin d'espace et qu'il serait regrettable de se priver d'un espace dont on pourrait avoir besoin pour demain. Il souligne l'urgence de cette réalisation, d'autant plus que la volonté municipale est le rassemblement des employés municipaux sur un même lieu.

M. Bernard HERBRETEAU confirme le coût de l'opération à 63 800 € HT avec les honoraires précisant que les travaux en régie n'auront pas d'impact sur les honoraires de l'architecte.

M. Jérôme DESBROSSE déplore que la commission ne se soit pas réunie avant pour discuter des nouvelles problématiques du projet. Il rappelle que l'idée initiale était d'optimiser les moyens de la commune, à savoir recenser tous les bâtiments communaux et organiser les besoins, ce qui pourrait coûter moins cher.

Il reconnaît que les arguments avancés sont justifiés mais qu'il faut véritablement penser aux futures destinations des locaux des communes historiques, en précisant que si la commune a les moyens de faire un tel investissement, il n'a rien contre. Il alerte toutefois sur les moyens de la commune, autres que financiers.

M Hervé LABBÉ s'interroge sur les bâtiments, notamment sur ceux d'Aignes, sur le matériel d'Aignes (tracteur, remorque...). Ce sujet sera étudié, tout comme celui des toutes les communes historiques. Un recensement sera fait sur chacune d'entre elles afin de réfléchir, comme le souligne Jean-Jacques PUYDOYEUX, à l'acquisition de matériel nouveau parce que la commune s'agrandit.

M. Bernard HERBRETEAU signale qu'il a commencé à recenser ce qui est à vendre. Ce dont la commune a besoin est également évoqué, notamment l'acquisition d'une balayeuse, qui sera soumise à l'avis du conseil.

Pour revenir au projet d'extension de l'atelier municipal, aucune subvention n'a été identifiée, d'autant plus que la DETR n'est pas possible puisque ce dispositif est réservé aux gros projets.

Au coût de 63 800 € HT, M. Jérôme DESBROSSE demande si les coûts annexes ont été prévus (bureau de contrôle, Mission SPS ...).

M. Bernard HERBRETEAU annonce un coût total de 63 800 € HT, honoraires compris.

**Le conseil est invité à se prononcer sur l'option proposée, à savoir l'agrandissement (en extérieur) :**

| Décision du conseil municipal |            |   |
|-------------------------------|------------|---|
| Pour : 22                     | Contre : 0 | Abstentions : 4 (M. DESBROSSE, M. LABBÉ, Mme WILLAUME, M. MICHELET) |

~~M. Jérôme DESBROSSE précise que son abstention ne concerne pas l'aménagement de vestiaires, par lui-même et qu'il valide cette réalisation indispensable pour le bien-être des agents. Il ajoute que la location d'algécos pourrait permettre un accueil des agents dans des conditions indispensablement acceptables, le temps que les travaux soient réalisés. Il est appuyé par M. Jean-Jacques PUYDOYEUX qui fait remarquer que l'important est d'avancer sur le projet, mais que la location d'algécos ne permettra pas à la commune de faire les économies dont elle a besoin.~~

*Suite à la séance du 2 mars 2022, il a été demandé à ce que les propos, ci-dessus rayés, soient reformulés du fait qu'ils portent à confusion et incompréhension :*

*M. Jérôme DESBROSSE précise que ce n'est pas parce qu'il s'abstient que cela signifie qu'il n'est pas pour entreprendre des travaux de réalisation de vestiaires, en précisant qu'il faut investir pour les agents et qu'il est inacceptable qu'ils soient dans ces conditions-là. Il pense qu'il faut louer l'algéco parce les travaux ne vont pas se faire demain et souhaite qu'il y ait cet équipement provisoire. Avec la solution prise de réaliser les travaux en intérieur, ceux-ci auraient pu commencer tout de suite mais comme ce n'est pas l'option qui a été retenue, cela va mettre du temps et en attendant il faut un algéco-vestiaire pour les agents.*

*M. Jean-Jacques PUYDOYEUX dit qu'il est d'accord avec les propos de M. Jérôme DESBROSSE sur les conditions d'installation des agents, en précisant qu'elles ne sont pas d'aujourd'hui. Il met en avant le prix d'un algéco, en soulignant que la commune souhaite faire des économies et que lui personnellement il ne sera pas d'accord pour cette dépense.*

Mme Francine WILLAUME précise que les températures actuelles donnent à réfléchir sur cette location.

Le coût de location des algécos ouvre un débat sur l'amélioration des conditions de travail des agents. Une étude pourrait être faite sur ce coût, à la demande de M. Jérôme DESBROSSE. Il est précisé que la location pour 5 algécos (SIAEP) semblerait être de 10 000 € pour une année. M. Jérôme DESBROSSE précise qu'il s'agit d'algécos bureaux et que le besoin actuel est d'un algéco vestiaires.

M. le Maire précise, en outre, que l'installation d'un algéco nécessite une demande d'autorisation d'urbanisme, voire d'une autorisation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France.

M. Bernard HERBRETEAU confirme en évoquant le refus opposé à l'ADA pour l'installation d'algécos provisoire, en raison de la présence du château dans le périmètre.

Il est décidé qu'une étude financière sera réalisée dans le cadre de la location d'un algéco vestiaire.

#### 4. Lancement d'une consultation pour la Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restructuration de la mairie

*Point ne nécessitant pas de délibération*

Il est rappelé l'étude réalisée par l'Agence Technique Départementale de la Charente dans le cadre de la restructuration de la Mairie.

Les travaux ont été estimés à 166 840,94 €.

Une consultation de maîtrise d'œuvre doit donc être lancée après élaboration du cahier des charges.

L'ATD 16 pourrait être sollicitée pour établir ce cahier des charges.

Le conseil municipal est également invité à se prononcer sur le choix des architectes à consulter :

Nicolas GENAUD

Christophe NEYRAT MICHELET

Agence Yaka Architecture (Mme SALVADO)

M. Jérôme DESBROSSE pose la question si la commune a les moyens de ses ambitions : Projets mairie, vestiaires, tennis, place de St Amant, voie verte... et conclut en exprimant ce manque de moyens, tout en précisant qu'il ne parle pas uniquement du projet de restructuration de la mairie, mais de tous les projets que la commune a engagés. Il précise également qu'il n'évoque pas l'aspect financier mais les moyens humains, en demandant si tous les agents vont pouvoir suivre les projets des élus. Il conclut que la commune n'a pas assez d'agents pour emmener tous ces projets, non pour sur la réalisation des travaux mais d'un point de vue administratif (recherches de subvention, montage des dossiers, etc).

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE ne comprend pas la question dans le sens où il y a des agents, une équipe en place avec des experts et que cela fait partie de leur travail et que par conséquent, il n'y a aucune raison de s'inquiéter, ni de s'interroger sur un manque de personnel. Elle ajoute que la mairie a toujours fait des projets, que les projets actuels sont bien avancés, que certains sont sur le point d'émerger et qu'il n'y a donc aucune interrogation à avoir.

M. Jérôme DESBROSSE, quant à lui, déplore que ces projets n'avancent pas plus vite.

M. Bernard HERBRETEAU précise que Mme Françoise MORNET a été recrutée pour aller chercher des crédits, propos confirmés par Mme Myriam HUGUET qui rajoute que certains élus peuvent s'investir également sans problèmes.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX est, quant à lui, satisfait de l'avancement des projets Voirie et Développement Durable en reconnaissant que les projets des commissions dont il est président nécessitent beaucoup de travail à Mme Cathy SEGUIN et que ce travail est réalisé très correctement.

Mme Corinne CHARRANAT demande si la fermeture de toutes les mairies annexes avait été validée, si les travaux préconisés signifient que tout le personnel administratif va être installé dans la mairie de Montmoreau et si, par conséquent, la mairie de St Amant va être fermée.

M. Bernard HERBRETEAU répond que cela dépendra des propositions de l'Architecte et surtout des possibilités qui permettront de loger tout le monde ou pas à Montmoreau. En cas d'impossibilité, un service restera à St Amant, comme le souhaitent certains.

Pour permettre le rassemblement de toutes les secrétaires à Montmoreau, le deuxième étage devra être aménagé et l'implantation de l'escalier jouera également dans la balance.

Mme Corinne CHARANNAT précise qu'elle ne voyait pas l'utilité d'agrandir la Mairie si les autres bâtiments étaient conservés, rappelant qu'il pourrait très bien être conservé un service Urbanisme en dehors les murs dans le cadre de pôles administratifs, comme cela se voit ailleurs.

Murielle HERAUD intervient pour dire que le débat a été fait aussi sous l'ancien mandat et que lors de la décision de la fusion des cinq communes, il avait bien été décidé de rassembler tout le monde en une seule et même mairie rappelant qu'il avait été demandé de fermer les mairies au profit d'une seule.

M. Hervé LABBÉ conteste ces propos en rappelant que l'idée était de mutualiser les moyens, de se regrouper mais pas de fermer les petites mairies, ce que n'ont jamais décidé les anciens conseillers municipaux, propos confirmés par une autre élue qui rappelle que dans la Charte, ce n'est pas du tout ce qui est indiqué. Elle précise que cette fermeture n'a été évoquée que par le mandat actuel.

M. Roland ELUERD intervient pour dire qu'il a été voté la disparition de mairies déléguées mais qu'en ce qui concerne les bâtiments c'est autre chose.

Il est précisé que malgré la fermeture des mairies déléguées des bâtiments annexes peuvent subsister, et être des pôles.

M. Philippe MICHELET revient sur le recrutement de Mme Françoise MORNET, pour compenser le départ d'un agent ainsi que sur les propos de M. Jérôme DESBROSSE qui déplore le manque de personnel en ce sens où les projets qu'il mène n'avancent pas comme ils le devraient, bien qu'il fasse tout ce qu'il peut lui de son côté.

M. Philippe MICHELET s'interroge sur un manque d'organisation mais il comprend mal comment, en mutualisant les moyens comme il était prévu de le faire et en mettant du personnel en plus, cela puisse poser problème. Il signale que l'augmentation des dépenses de fonctionnement va éteindre la capacité à investir.

Mme Béatrice PIVETEAU reconnaît ce problème d'organisation, en évoquant l'une de ses délégations (CCAS).

M. MICHELET confirme que l'organisation actuelle n'est pas judicieuse.

Mme Myriam HUGUET demande si le CCAS ne devait pas être repris par Mme Françoise MORNET, question à laquelle Mme Béatrice PIVETEAU argumente par un manque de temps.

Mme Myriam HUGUET demande à ce qu'on s'attache aux priorités. Mme Béatrice PIVETEAU reconnaît que certaines commissions fonctionnent bien (celles de M. Jean-Jacques PUYDOYEUX) mais que tous ne peuvent pas en dire autant.

M. Bernard HERBRETEAU avance que de nombreux projets étaient en stand by et que tout arrive en même temps. Rien n'était fait depuis 2 ans.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX fait remarquer que cela fait aussi partie des richesses de la commune et que même si les projets des commissions n'avancent pas à la vitesse désirée, ils avancent quand même.

Mme Corinne CHARRANNAT s'interroge sur l'efficacité de conserver deux pôles.

**Le conseil municipal est interrogé sur le recours à l'ATD16 pour la rédaction du cahier des charges dans le cadre de la consultation d'un maître d'œuvre au titre des travaux de la restructuration de la mairie :**

| Décision du conseil municipal |            |              |
|-------------------------------|------------|--------------|
| Pour : 26                     | Contre : 0 | Abstention : |

**M. Bernard HERBRETEAU invite également le conseil municipal à se prononcer sur le choix des architectes à consulter, énumérés ci-dessus :**

| Décision du conseil municipal |            |                              |
|-------------------------------|------------|------------------------------|
| Pour : 25                     | Contre : 0 | Abstention : 1 (M. MICHELET) |

*Rectification faite de l'abstention de M. MICHELET sur le choix des architectes qui n'avait pas été noté.*

## 5. Lancement d'une consultation pour la Maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la restructuration du local Place de l'église de Saint-Eutrope

*Point ne nécessitant pas de délibération*

Des travaux de restructuration du local de la place de Saint Eutrope doivent être réalisés : sanitaires publics, local poubelles, stockage. La signature de l'acte authentique pour l'acquisition du local est prévue pour le 7 février 2022.

Du fait qu'un permis de construire est nécessaire, il conviendra de recruter un maître d'œuvre.

M. Bernard HERBRETEAU propose de demander une étude à l'ATD afin de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Ce projet date d'environ deux ou trois ans et à l'époque les travaux avaient été estimés autour de 20 à 22 000 € TTC étant entendu que les honoraires d'un architecte n'avaient pas été prévus.

**Le conseil est invité à se prononcer sur :**

- ✓ **l'intervention de l'ATD16 pour la réalisation d'une étude chiffrée ainsi que pour la rédaction du cahier des charges :**

|                                      |                   |                       |
|--------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Décision du conseil municipal</b> |                   |                       |
| <b>Pour : 26</b>                     | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |

- ✓ **Le choix de trois architectes à solliciter pour la consultation (les mêmes que pour la restructuration de la mairie)**

|                                      |                   |                       |
|--------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Décision du conseil municipal</b> |                   |                       |
| <b>Pour : 26</b>                     | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |

## Voirie

### 6. [Demande d'implantation d'une rampe PMR sur le domaine public](#)

*Point ne nécessitant pas de délibération*

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX présente un projet qui a été sollicité par l'APEC et qui a reçu un avis favorable par l'ensemble des membres de la commission et dont l'objet est de rendre des bâtiments accessibles PMR, par l'implantation de rampes spécifiques, à la charge de l'APEC, permettant de ne plus avoir recours aux escaliers.

Ne disposant pas d'espace suffisant sur les parcelles de l'APEC, ces rampes doivent être implantées sur le domaine public (environ 0,60 m), ce qui ne gênerait pas le passage, excepté celui du camion mais le problème a été vu. Cette route est communale et donne sur un chemin rural que seuls les véhicules de l'APEC empruntent. Cette occupation du domaine public se ferait à titre gratuit, avec une convention entre les deux parties si nécessaire.

Il est évoqué une rétrocession à l'APEC, mais M. Jérôme DESBROSSE précise que cette voie communale sert de chemin de randonnée qui permet des accès à une zone dans la forêt jusqu'au village et qu'il serait dommage que la commune se prive de ce chemin, qui a d'ailleurs été mis au PDIPR.

**Le conseil est invité à se prononcer sur cette demande d'occupation du domaine public**

|                                      |                   |                       |
|--------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Décision du conseil municipal</b> |                   |                       |
| <b>Pour : 26</b>                     | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |

Avant de continuer l'ordre du jour, M. le Maire intervient pour faire le point sur tout ce qui concerne les travaux ainsi que sur le personnel. Il rappelle que la commune est une commune nouvelle et que des responsabilités supplémentaires ont été prises, ce qui fait que la mairie de Montmoreau est beaucoup plus fréquentée qu'elle ne l'était. Il rappelle que Mmes Marie-Noëlle NAUDIN et Virginie CHÉ ont été recrutées, qu'un agent titulaire est en arrêt et que le contrat de l'agent pour accroissement temporaire de travail n'a pas été renouvelé. Il comprend l'impatience de certains de voir leurs projets se réaliser mais souligne que les élus de longue date étaient habitués à des délais de 3 voire 5 ans avant l'achèvement des réalisations projetées. Il estime cependant que tous les projets actuellement générés vont relativement vite malgré les conditions difficiles dues à la crise sanitaire et se dit tout à fait conscient et confiant dans l'avenir. Cependant, au niveau du personnel, il estime qu'il faut une personne de plus à Montmoreau pour enlever la surcharge de travail, notamment à l'accueil, au niveau des titres sécurisés ainsi qu'au niveau de la comptabilité. Il souligne que Mme Françoise MORNET avec Mme Cathy SEGUIN sont là pour monter les dossiers et aller chercher des subventions mais qu'une personne supplémentaire est indéniablement nécessaire afin de pouvoir générer tout ce que la commune fait. Il souligne également l'importance que

prend la bibliothèque, que l'investissement dans les locaux où elle est installée s'est élevé à environ 40 000 € et qu'une personne y est dédiée.

Il précise qu'au niveau des projets et de la rapidité de mise en œuvre, il est agréablement surpris par la volonté des élus, qui mènent les projets, pour les faire aboutir.

En ce qui concerne les mairies, il rappelle que toutes les mairies sont fermées, la mairie principale et unique est Montmoreau mais qu'il existe un pôle à St Amant et que dans le cadre de l'utilisation des locaux existants évoqués par M. Jérôme DESBROSSE, il faut reconnaître, sans jeter la pierre aux autres communes historiques, que ceux de St Amant sont remarquables tant au niveau de leur emplacement que des possibilités qu'ils offrent pour faire des réunions ainsi que pour accueillir le service Urbanisme et Voirie et que pour ces raisons, c'est un pôle qu'il faut conserver.

Pour revenir à la restructuration de la mairie de Montmoreau, il précise qu'on peut envisager que 6 ou 8 secrétaires y soient installées et qu'il est agréablement surpris, en espérant ne pas avoir de désillusions, quant au coût des travaux estimés à 166 000 €.

M. Bernard HERBRETEAU précise que ce ne sont pas de gros travaux qui sont envisagés puisqu'on ne touche ni au chauffage, ni aux huisseries et que seuls le doublement des murs sur l'extérieur, le rabaissment de certains plafonds, la modification de l'éclairage, l'ouverture entre l'accueil et un bureau dédié aux titres sécurisés et l'installation d'un escalier ont été identifiés.

M. le Maire en profite pour annoncer les compliments qu'il a reçus pour l'association des commerçants dans le cadre de leur motivation, de la façon dont elle entend gérer ses actions et remercie M. Olivier DEMESSEMAKERS, qui en est président, pour son implication.

## Développement durable

### 7. Labélisation Apicité

*Point ne nécessitant pas de délibération*

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX, expose un sujet qui a été évoqué en commission.

L'abeille, première ouvrière de la biodiversité est en danger, victime de la dégradation de notre environnement. APicité® est un label national pour les collectivités qui aiment et s'engagent pour l'abeille et les pollinisateurs sauvages et qui n'a aucun coût.

Le but de ce label est de mettre en lumière à l'échelle nationale l'engagement de la collectivité en faveur de la sauvegarde des pollinisateurs et de la protection de l'environnement. Nos actions pourront ainsi être valorisées et inspirer d'autres collectivités.

L'objectif de ce label est aussi de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. En plus d'être une récompense officielle, le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux pollinisateurs sauvages. Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Les critères sont répartis selon 5 grandes thématiques :

- Développement durable
- Biodiversité
- Gestion des espaces verts
- Apiculture
- Sensibilisation

Cette labélisation s'inscrit pleinement dans la politique communale. C'est pourquoi, la commission Développement durable a émis un avis favorable à cette demande de labélisation.

**Le conseil est invité à donner son avis sur la démarche de demande de labélisation.**

| Décision du conseil municipal |            |                |
|-------------------------------|------------|----------------|
| Pour : 26                     | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Mme Francine WILLAUME valide ce projet, d'autant plus que dans la commission Villes et Villages Fleuries a validé la réalisation d'un parterre au bout du cimetière d'Aignes et que sur cette parcelle, une ruche sera installée avec des fleurs mellifères.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX précise que ce projet est également travaillé avec l'Association « Apibeille » de l'AJM et la commission VVF.

Il souligne que ce projet, parmi tant d'autres, démontrent le dynamisme de la commune et inclut les communes historiques

## 8. Renouvellement de l'opération de distribution de pièges à frelons

*Point ne nécessitant pas de délibération*

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle l'action de la commune dans la lutte du frelon asiatiques. Il envahit toute l'Europe et des mesures sont prises pour enrayer sa prolifération... Ce prédateur des abeilles, ennemi des ruches, c'est le frelon asiatique aussi appelé *Vespa velutina* et frelon à pattes jaunes. Bien plus nombreux que les frelons européens, les frelons asiatiques attaquent non seulement les abeilles butineuses mais aussi le couvain, en pénétrant à l'intérieur des ruches les plus affaiblies. En chassant de multiples espèces d'insectes, ils mettent en danger la biodiversité mais s'avèrent aussi dangereux pour l'homme lorsque leur présence est détectée dans des zones industrielles ou résidentielles. Pour empêcher au frelon de constituer un nid, il est indispensable de piéger la reine avant qu'elle ne se mette au travail et qu'elle pondre durant la saison printanière. La période idéale pour piéger cette fondatrice s'étend de fin février à début mai.

Action réalisée en 2020 :

Afin de se prémunir contre le frelon asiatique et d'opter pour des gestes et pratiques qui peuvent sauver nos ruches, lors de sa séance du 03/03/2021, le conseil municipal décidait d'acheter et de mettre à la disposition des Montmoréliens, 200 pièges à frelons fournis avec unidoses, pour un coût total de 761.06 € TTC.

Ce sont environ 150 pièges qui ont été distribués aux Montmoréliens intéressés (1 par foyer et sur justificatif de domicile).

L'unidosse fournie avec le piège ne s'est pas révélée être aussi efficace que la recette traditionnelle 1/3 bière, 1/3 grenadine, 1/3 vin blanc.

La commission propose ainsi au conseil de renouveler l'acquisition de 100 pièges, sachant qu'il en reste une cinquantaine), mais sans commander les unidoses.

Cette opération serait réservée aux foyers n'ayant pas eu de piège en 2021.

Coût total pour 100 pièges : 327 € TTC (entreprise Naturapi) devis en annexe.

Mme Cathy SEGUIN précise, qu'en fait, après analyse des listings sur la campagne 2021 fournis par Mme Francine MARTINAUD, ce sont 200 pièges qui ont été distribués et s'interroge s'il en reste réellement.

Mme Myriam HUGUET, qui était référente dans ce domaine pour la commune d'Aignes, confirme que le mélange artisanal est nettement plus efficace.

**Le conseil est invité à se prononcer sur le renouvellement cette opération de prévention et l'acquisition de 200 nouveaux pièges, pour un coût de 650 € environ :**

|                                      |                   |                       |
|--------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Décision du conseil municipal</b> |                   |                       |
| <b>Pour : 26</b>                     | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |

## 9. Prévention contre les déchets : tags sur les bouches d'égouts

*Point ne nécessitant pas de délibération*

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX, propose un projet qui a retenu un avis favorable de la part de la commission développement durable relatif à une action de sensibilisation autour de la pollution des mégots de cigarettes.

Il s'agit de tagguer les bouches d'égout avec une phrase choc pour inciter les fumeurs à ne pas jeter leur cigarette dans la rue, en les informant que ce déchet finit obligatoirement à la mer.

Les pochoirs seraient réalisés par l'Espace Numérique Sud Charente, ce que confirme Mme Corinne CHARRANNAT.

Plusieurs tags sont proposés à l'assemblée et le choix est fait sur des tags mentionnant l'océan plutôt que la mer.

Mme Cathy SEGUIN rappelle que la commission était partie sur des modèles variés, d'un point de vue pédagogique et éducatif pour les enfants, pouvant permettre un jeu de piste.

Le conseil valide cette opération et décide d'opter pour des pochoirs variés (« Ne rien jeter, l'océan commence ici », « Ne rien jeter, tout part à l'océan » avec la tortue.

M. Michel PAUL-HAZARD propose qu'un support médiatique explicatif soit réalisé, parce qu'il n'est pas forcément évident pour tout le monde de comprendre que le caniveau va dans la Tude et que la Tude finit au bout du compte dans l'océan. Il propose également que des cendriers soient implantés sur la commune et ainsi faire une véritable campagne de communication.

Mme Corinne CHARRANNAT, propose dans ce cadre, de faire un chantier participatif et ainsi convier les jeunes et les moins jeunes à cette mise en œuvre.

Mme Myriam HUGUET pense également que les enfants des écoles pourraient être impliqués dans cette action.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX propose de profiter de l'action « Familles Zéro Déchet » pour faire un focus sur ce projet.

## Questions diverses

### ➤ ASSAINISSEMENT

M. Philippe Michelet présente les 4 rapports de visite des 4 stations d'épuration en soulignant que tous les indicateurs sont au maximum, c'est-à-dire que les stations fonctionnent dans de bonnes conditions.

Il rappelle les gros travaux d'investissement à la station de Montmoreau, à savoir le remplacement des membranes. Il informe que les travaux ont été réalisés par la SAUR en deux jours et qu'aucun problème n'est survenu (pas de surplus de sable et/ou de filasses).

Mme Cathy SEGUIN informe qu'elle va réaliser une publication Facebook sur ces travaux.

M. Philippe MICHELET en profite pour préciser que le Syndicat des Eaux est désormais à St Amant dans des algécos installés place des Rocs, le temps que les travaux du nouveau siège (un peu plus d'un an) soient réalisés, que les cinq secrétaires sont satisfaites de ces nouvelles conditions de travail et que l'empiétement sur le domaine public (3 mètres) ne pose aucun problème.

M. le Maire fait part de sa satisfaction quant à cette implantation du Syndicat des Eaux dans des bâtiments à St Amant qui auraient eu du mal à trouver preneur.

M. Philippe MICHELET précise qu'une partie du hangar a été vendue à M. GUERIN, pour y stocker des véhicules et que les trois autres box sont loués, avec une perspective d'achat envisagée, pour stockage divers.

### ➤ URBANISME

#### Point sur les demandes d'urbanisme

Le bilan des dossiers d'urbanisme instruits en 2021 est présenté au conseil municipal. Il fait apparaître 207 dossiers qui relatent une explosion au niveau des Certificats d'Urbanisme et des Déclarations Préalables.

Mme Cathy SEGUIN définit les attentes derrière chaque demande (CUa et CUb) et précise que l'augmentation de ces demandes est en lien avec l'explosion du marché de l'immobilier. Elle explique également la différence entre les certificats d'urbanisme d'informations (a) et les certificats d'urbanisme opérationnels (b) et précise qu'elle oriente les pétitionnaires à déposer une demande de CU (b) lorsqu'ils ne sont pas sûrs que leurs projets soient réalisables. Elle précise enfin que la durée de validité des CU est de deux ans.

Elle informe également de la problématique rencontrée avec le service instructeur des demandes d'urbanisme qui a énormément de retard, ce qui provoque un mécontentement justifié des pétitionnaires, d'où des relances des notaires pour les ventes, accroissant ainsi les charges de travail du service municipal. Elle évoque également le non-respect des délais qui provoque des autorisations tacites, que les services des bâtiments de France ne valident pas.

M. Olivier DEMESSEMAKERS explique cette flambée par la mise en service de la ligne LGV depuis 2017 (Montmoreau étant très bien placé) et la crise sanitaire (la fuite des gens vers la campagne au détriment des grandes villes).

M. le Maire conclut par le travail conséquent que représente ce qui a trait à l'urbanisme et est admiratif par le travail réalisé par Mme Cathy SEGUIN, ce qu'elle qualifie n'être que son travail, travail reconnu par le conseil municipal, ce qui lui vaut ses applaudissements..

#### Future pizzeria

M. Bernard HERBRETEAU présente la problématique de ce dossier dans le sens où pour ouvrir ce nouveau commerce, un passage de la commission de sécurité est obligatoire. Des pièces sont à fournir par l'exploitant et, faute de ces pièces, la commission ne peut être saisie. L'exploitant rejette la faute de son ouverture sur la mairie (intention d'ouvrir en avril, demande du dossier en octobre, plans irrecevables et dossier non complété fournis en novembre).

Un rendez-vous a été pris en janvier 2022 pour l'aider dans ses démarches (avec visite sur place (pour l'accessibilité), contact avec le service sécurité et accessibilité de l'Etat).

M. Bernard HERBRETEAU décline la responsabilité de la mairie quant à son autorisation d'ouverture, même si cet exploitant exerce dans d'autres communes.

#### ➤ GESTION DES ASSEMBLEES

Mme Cathy SEGUIN demande aux élus d'utiliser le logiciel Idelibre pour informer des présences aux conseils municipaux faisant valoir que ce n'est nullement une contrainte imposée mais un gain de temps pour les agents. Elle se propose d'aider les élus pour l'accès à ce logiciel.

Elle rappelle également que les conseillers qui ne parleront pas dans le micro ne verront pas leurs propos retranscrits dans le Procès-Verbal (ce qui explique l'absence de certains propos).

#### ➤ VOIRIE

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle qu'il avait été demandé que les administrés puissent avoir une vue sur le travail réalisé par les commissions.

Il rappelle les pétitions, pour vitesses excessives sur la Départementale qui rejoint Aubeterre (les Pacots), qui ont été étudiées en commission voirie. Il fait remarquer que cela ne concerne pas le Développement Durable et qu'un onglet correspondant doit être ouvert à cet effet sur le site..

Il précise qu'un commentaire a été rédigé pour expliquer aux administrés où en est la commission sur cette démarche, et notamment qu'un contrôle de vitesse va être fait.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX demande à ce que le site soit un peu plus vivant, notamment avec des photos.

M. Roland ELUERD précise que l'ouverture des rubriques « Commissions Municipales » date de deux jours et que les administrés doivent maintenant en prendre l'habitude. Il rappelle que les éléments à publier (textes ou photos) doivent être en pdf.

Mme Francine WILLAUME demande à ce que ces nouvelles publications soient annoncées.

M. Roland ELUERD précise que ces publications sont sous l'onglet « Vie Municipale ».

L'intuitivité du site est remise en question par Mme Francine WILLAUME et M. Roland ELUERD évoque un site « Twitter ».

M. Roland ELUERD en profite pour dire qu'il a ouvert un nouvel espace qui s'appelle « Publications », qui est une fenêtre dans la page d'accueil et qui permet d'avoir accès au « Montmoreau Infos de janvier » en format Web, c'est-à-dire en lecture verticale .

M ; Jérôme DESBROSSE apprécie que l'onglet « Commissions Municipales » soit sur le site mais déplore que toutes les commissions n'y figurent pas.

M. Roland ELUERD précise que seules sont ouvertes les commissions qui demandent une publication.

M. Jérôme DESBROSSE souhaiterait que toutes les commissions soient identifiées et qu'un clic sur une commission permette la visualisation d'une photo, de l'article qui correspond, sans avoir à cliquer sur un lien pour aller chercher ces informations.

M. Roland ELUERD précise que pour obtenir cela, il faut avoir recours à un autre site qui coûtera un peu plus cher.

Un débat s'ouvre sur les technicités des sites Internet, sur l'attrait de celui de Montmoreau ainsi que sur le responsable du site de la commune.

La question d'un 2<sup>ème</sup> Bulletin Municipal est également remise en cause, en raison du télescopage avec un « Montmoreau Infos ». Un débat s'engage entre les contraintes de chacun et les délais à respecter.

La publication de juillet, d'un 2<sup>ème</sup> Bulletin Municipal, implique des articles remis à M. Roland ELUERD le 10 mai.

M. le Maire en profite pour dire que les vœux n'ont pas été distribués dans les boîtes postales.

#### ➤ Villes et Villages Fleuris

M. Jérôme DESBROSSE présente les travaux faits par les agents, et grâce à la mini pelle aussi, autour des croix et calvaires. De la lavande a été plantée en divers lieux identifiés et il en félicite les agents.

Il propose une action, en partenariat avec le CAUE, autour de la végétalisation dans les villes sous la forme d'une exposition qui permettrait de mettre en avant toutes les actions que la commune pourrait faire dans les différentes commissions. Il suffit juste d'identifier un espace où l'installer : le parc de la mairie est proposé par la commission.

Mme Cathy SEGUIN rappelle que la commission régionale passe en juin et que cette exposition pourrait être intéressante pour valoriser la commune dans le cadre de l'obtention d'une 2<sup>ème</sup> fleur.

Un formulaire doit être transmis au CAUE afin de réserver cette exposition.

M. Jérôme DESBROSSE informe également que la commission travaille sur l'élaboration d'un guide pratique, dans le cadre de l'association des habitants au fleurissement pour des opérations de végétalisations participatives.

Mme Francine WILLAUME présente le projet de grainothèque, lieu il est serait possible de déposer et échanger librement des graines de fleurs, de fruits et de légumes. Ce lieu pourrait être dans le local qui touche la bibliothèque. Chacun est invité à fournir des graines afin de démarrer l'activité qui pourrait se faire au moment de l'inauguration de la Bibliothèque. Des petits sachets pourraient être mis dans en premier temps en mairie.

M. Jérôme DESBROSSE demande à ce qu'une communication soit faite sur le site Internet ainsi que sur Facebook et tous les supports de communication pour démarrer cette opération.

#### ➤ Divers

Mme Corinne CHARRANNAT demande s'il allait être fait quelque chose par rapport à la nouvelle enseigne, qui ne va pas dans le sens où il est nécessaire de déposer une Déclaration Préalable pour tous travaux et que des enseignes sont installées sans demande d'autorisation. M. le Maire se rendra sur place.

Mme Cathy SEGUIN précise, à la demande de M. le Maire, qu'aucune demande n'a été faite, que toutes les enseignes publicitaires sont soumises soit à un règlement de publicité élaboré par la commune, soit au Code de l'Environnement. Elle précise qu'en fonction du lieu de l'installation, l'avis de l'Architect des Bâtiments de France est également parfois requis.

M. Roland ELUERD déplore le manque de cohérence à ce titre.

M. Olivier DEMESSAKERS demande à quoi correspond ce qui est creusé entre Montmoreau et Chalais sur la gauche, en 4 par 4 ou 3 par 3, tout comme direction Bors et direction Courgeac. Cela pourrait peut-être correspondre à une tête de pivot pour irriguer les cultures.

Mme Corinne CHARRANNAT demande où en est la proposition de vente du local de La Poste. M. Bernard HERBRETEAU rappelle qu'une visite avait effectivement faite et que, de par le droit de préemption de la commune sur ce local, aucune suite n'avait jusqu'à ce jour été donnée.

Mme Béatrice PIVETEAU signale qu'il reste 26 colis de Noël aux personnes âgées non distribués ainsi que 42 (sur 150) chèques CADHOC de 20 € du Noël des enfants.

Mme Myriam HUGUET rappelle que le problème était le même avec les Gaminades où il restait des entrées gratuites que personne ne venait chercher.

Mme Corinne CHARRANNAT signale un dépôt dans la rue principale, chez un privé, avec une grande banderole publicitaire, attirant beaucoup de monde et s'interroge sur la sécurité de ce lieu. M. le Maire confirme que s'agissant d'un terrain privé, il est difficile d'intervenir.

M. Michel PAUL-HAZARD précise qu'il s'agit d'un drive fermier et pas d'un commerce.

*Fin de la séance 22 h 45*